

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth,
THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé,
GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET
Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit,
BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN
Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert,
PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT
Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET
James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes
Conseil Syndical du 13/12/2022 - Page 1

**N°1 – 7.1 AUTORISATION POUR MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET EAU**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022:

(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Syndical, d'autoriser Monsieur le Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte	Vote 2022	RAR 2021 inscrits au BP2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts en 2023
20	10 000	0	/	10 000	2 500.00
21	146 000	5 000	/	151 000	37 750.00
23	1 375 809	0	/	1 375 809	343 952.25

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'ouverture des crédits pour 2023

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président

François BRELLE



Le secrétaire de séance,

Thierry MAZET

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N°1 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes**
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique
- N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 - Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°2 – 7.1 AUTORISATION POUR MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 :

(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Syndical, d'autoriser Monsieur le Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants

Compte	Vote 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts en 2023
20	172 000	0	- 17 030	154 970	38 742.50
21	57 500	0	/	57 500	14 375.00
23	940 337	0	/	940 337	235 084.25

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'ouverture des crédits pour 2023

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président,
François BRELLE,



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58

de présents : 31

de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°3 - 7.1 AUTORISATION POUR MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET SPANC**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 :

(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Syndical, d'autoriser Monsieur le Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants

Compte	Vote 2022	RAR 2021 inscrits au BP2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvants être ouverts en 2023
21	19 377	0	/	19 377	4 844.25

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'ouverture des crédits pour 2023

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président,
François BRELLE

Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry MAZET".

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10-Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°4 – 7.1 Autorisation de mandatement des provisions

Le président rappelle au Comité Syndical que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour les créances de plus de deux ans risquant d'être compromises malgré les diligences effectuées par le comptable.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% minimum des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Après en avoir largement délibéré, le Comité syndical,

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

- DECIDE d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'ouverture des crédits

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

Pour copie conforme,

Le Président,
François BRELLE,

Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,



Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes**
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique
- N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N° 5 – 7.1 - TARIFS PRESTATIONS EAU AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Le Comité, après en avoir délibéré,

Le Président propose de maintenir les tarifs votés en 2022, ils seront donc les suivants à compter du 1^{er} janvier 2023,

Libellés	Tarifs 2023
Forfait de mutation – frais de mise en service à l'abonné arrivant	45.00 € HT soit 54.00€ TTC
Frais de mise en service (branchement nouveau ou remise en service et fermeture d'office en cas d'admission en non-valeur)	120.00 € HT soit 144.00 € TTC
Résiliation d'abonnement	150.00 € HT soit 180.00 € TTC
Pénalité pour prise frauduleuse d'eau	500.00 € HT soit 600.00 TTC
Pénalité pour retrait de compteur d'eau sans autorisation et intervention frauduleuse sur compteur	500.00 € HT soit 600.00 € TTC
Fermeture/ouverture temporaire d'un branchement	40.00 € HT soit 48.00 € TTC
Remplacement d'un compteur gelé	100.00 € HT soit 120.00 € TTC
Main d'œuvre de fontainier Prestation pour le compte d'un tiers (intervention – Assistant de prévention)	25.00 € /heure HT soit 30.00 € TTC
Déplacement	20.00 € HT soit 24.00 € TTC
Déplacement d'astreinte en soirée ou samedi	125% du forfait déplacement 25€ HT soit 26,38€ TTC
Déplacement d'astreinte de nuit (de 22h à 7h00)	150% du forfait déplacement 30€ HT soit 31,65€ TTC
Déplacement d'astreinte dimanche et jours fériés	200% du forfait déplacement 40€ HT soit 42.20€ HT
Frais de gestion lors de travaux et de vente de fourniture :	2%

Le Comité, après en avoir délibéré, accepte cette proposition

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	
Abstention :	0	

Pour copie conforme,

Le Président
François BRELLE



Le secrétaire de séance
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique
- N°18 - 4.1Délibération CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémy, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°6 – 7.1 - TARIF PRESTATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2023

Sur proposition du bureau, le Président propose au Comité Syndical de maintenir les tarifs votés en 2022 pour l'assainissement collectif, à savoir :

Libellés	Tarifs 2023
Contrôle de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif lors de la vente d'un bien immobilier ou à la suite d'une construction neuve	96.00 € HT soit 105.60 € TTC
Main d'œuvre fontainier	25.00 €/heure HT soit 30.00 € TTC
Déplacement (forfait)	20.00 €HT soit 24.00 € TTC
Déplacement d'astreinte en soirée et le samedi	125% du forfait déplacement 25€ HT soit 26,38€ TTC
Déplacement d'astreinte de nuit (de 22h à 7h)	150% du forfait déplacement 30€ HT soit 31,65€ TTC
Déplacement d'astreinte dimanches et jours fériés	200% du forfait déplacement 40€ HT soit 42.20€ HT
Frais de gestion lors de travaux et de vente de fournitures	2%

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM



Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique
- N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

Le Président rappelle au Comité Syndical la délibération du 30 Juin 2015 fixant la périodicité de facturation des contrôles de l'existant à deux ans.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs votés en 2022 et donc accepte les tarifs suivants, facturables au propriétaire qu'il soit bailleur ou occupant:

Libellés	Pour mémoire tarifs 2022	Tarifs 2023
Installations existantes		
Contrôle de bon fonctionnement	96.00€ HT soit 105.60€ TTC payable en 2 fois sur 2 ans soit 48.00 €/an soit 52.80 € TTC	96.00 € HT soit 105.60 € TTC € TTC
Redevance lors de la vente d'un bien immobilier	96.00 € HT soit 105.60 € TTC	96.00 € HT soit 105.60 € TTC
Redevance pour absence à rendez-vous	36.00 € HT soit 39.60 € TTC	36.00 € HT soit 39.60 € TTC
Majoration du montant de la part de la redevance pour refus de contrôle	100 % de la redevance de base : 192.00 € HT soit 211.20 € TTC	100 % de la redevance de base : 192€ HT soit 211.20€ TTC
Dispositifs neufs		
Contrôle de conception	120.00 € HT soit 132 € TTC	120 € HT soit 132.00 € TTC
Si contrôle de conception non réalisé	Majoration de 200%	360€ HT soit 396€ TTC
Contrôle de bonne exécution	60.00 € HT soit 66 € TTC	60 € HT soit 66.00 € TTC
Si contrôle de bonne exécution non réalisé	Majoration de 200%	180€ HT soit 198€ TTC
Contre visite en cas de non-conformité d'une installation	60.00 € HT soit 66 € TTC	60 € HT soit 66.00 € TTC
Si vente ou non réalisation des travaux dans les délais impartis	Majoration de 400%	300€ HT soit 330€ TTC

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme

Le Président
François BRELLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémy, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°8 - 7.1 - DECISION MODIFICATIVE ICNE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Suite à une augmentation des taux de prêts, il est nécessaire d'ajuster les lignes de dépenses suivantes :

Le Président propose la décision modificative suivante :

Dépense	CHAPITRE 66	Article 661121	+	360.00 €
Dépense	CHAPITRE 65	Article 6542	-	360.00 €

Le Comité après avoir délibéré, accepte cette proposition

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Président
François BRELLE

Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry MAZET".

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : **58**
de présents : **31**
de votants : **31**

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°9 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS FACTURES - EAU

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

client				
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire
T 321/94	DIDOT Claude	DAMVILLERS	-6.32	Mutation
	Refacturé à LEPOIX Marie		6.32	
T 338/109	LAFARGE Antoine	ST LAURENT	-8.42	Mutation
T 69/45	GRIFFON Nadia	SORBNEY	-21.00	
	Refacturé à GRIFFON Gisèle		21.00	
T 342/113	GRIFFON Nadia	SORBNEY	-21.00	Refus héritage
	Refacturé à GRIFFON Gisèle		21.00	
T350/121	HARDEL Justine	HOUDELAUCOURT	-57.81	Mutation
T 76/52	COLIN Jason	SPINCOURT	-274.55	
	Refacturé sur titre		274.55	
T 68/44	KINSINGER Gérard Philippe	ST LAURENT	-21.00	Erreur état civil
	Refacturé à KINSINGER Damien		21.00	
T 70/66	KINSINGER Gérard Philippe	SPINCOURT	-134.47	Erreur état civil
	Refacturé à ERARD Astrid		134.47	
T 164/72	COPPIN Marine	SPINCOURT	-41.44	Doublon
T 329/118	EARL DE LA ROCHE	PEUVILLERS	-756.96	
T 497	DIDOT Claude	DAMVILLERS	-45.00	Mise en service annulée
T 308	DIDOT Claude		-26.56	
T 177	SCEA DE LA QUARELLE	PILLON	-249.62	m3 annulés N-1
T 336	LARCHER Florence	VITTARVILLE	-97.86	
T 325	FRIEDRICH Charles	BILLY	-124.90	m3 annulés N-1
T 170	HOLLARD Chantal	BILLY	-30.95	
TOTAL			-1439.52	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président
François BRELLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Arrondissement de Verdun

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58

de présents : 31

de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°10 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS FACTURES -
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

client				
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire
T 118/57	DIDOT Claude	DAMVILLERS	-4.59	Mutation
	Refacturé à LEPOIX Marie		4.59	
T 126/63	LAFARGE Antoine	ST LAURENT	-6.12	Mutation
T 41-25	COLIN Jason	SPINCOURT	-119.45	Rejet prélèvement
	Refacturé sur titre à COLIN Jason		119.45	
T 37/22	KINSINGER GERARD Philippe	SPINCOURT	-104.15	Erreur état civil
	Refacturé à ERARD Astrid		104.15	
T 99	DIDOT Claude	DAMVILLERS	-24.86	M3 à annuler N-1
T 51	SCEA DE LA QUARELLE	PILLON	-185.13	M3 à annuler N-1
T 49	MATHIEU Fernand	DAMVILLERS	-32.13	M3 à annuler N-1
T 48	HOLLARD Chantal	BILLY	-22.95	M3 à annuler N-1
TOTAL				-271.19

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président,
François BRELLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°11 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS FACTURES - SPANC

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

		client			
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire	
T 249/55	Maître STIVAL	ROMAGNE	-96.00	Erreur adressage	
	Refacturé à Franck LOUIS	ROMAGNE	+96.00		
T54 /17	RAULLET ZOE	PEUVILLERS	-48.00		
	Refacturé à SCI DE POMONE	PEUVILLERS	+48.00	MUTATION	
			00.00		

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
Arrondissement de Verdun

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : **58**
de présents : **31**
de votants : **31**

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**
**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**
du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique
- N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémy, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N° 12 – 7.10 Admission en Non-Valeur – Budget Eau

Le Président présente aux délégués les propositions de la Trésorerie de Verdun en matière d'admissions en non-valeur des produits suivants :

Le Comité après avoir délibéré accepte les admissions en non-valeur suivantes, pour un montant de 963,48 euros:

Nom Prénom	Commune	Montant en euros	Année(s)	Avis de l'assemblée	Commentaire
ALTEMAIRE Suzanne	PILLON	22.16	2019	22.16	Par LOISON Jean Claude
BIRKENSTOCK Jean		0.09	2019	0.09	Nouvelle adresse A d'autres RAR 2021
BRONDET Francis	SPINCOURT	0.54	2020	0.54	Adresse inconnue
BURTON Yves	JAMETZ	153.60	2017-2018-2019	153.60	Héritiers en Belgique
CHAMPENOIS DAUSSIN	Nouillonpont	0.5	2019	0.5	Nouillonpont
COMMUNE DAMVILLERS	DAMVILLERS	4.15	2017	Refusé	Damvillers
DEHUT Bernard	JAMETZ	0.15	2020	0.15	Jametz
DEWET Sébastien	JAMETZ	557.89	2012-2014-2015-2016	Refusé	Vit en France
FRECHIN Fabienne	ST LAURENT	22.16	2020	22.16	Adresse inconnue
GRANDJEAN Jean Marie	DAMVILLERS	8.45	2017	8.45	Introuvable
HALBIN Sylvie	DAMVILLERS	0.2	2020	0.2	Adresse inconnue
HANNOTIN Géneviève	Nouillonpont	0.05		0.05	Nouillonpont
HUKE Karl	VAUDONCOURT	523.84	2016-2017-2018-2019-2020-2021	Refusé	Bien – succession connue
INGRAO Jenny	BILLY	169.70	2012	169.70	Adresse inconnue
KINSINGER GIRAULT Justine	ST LAURENT	0.01	2019	0.01	ST LAURENT
LAMBERT Norbert	JAMETZ	0.43	2019-2021	0.43	JAMETZ
LEGRIS Alain	JAMETZ	0.76	2016	0.76	JAMETZ
MULLER David	DOMBRAS	455.71	2016	Refusé	Consomme toujours

PETTINGER Véronique		94.26	2010-2011	94.26	Adresse Inconnue
REBUSSI Mickael	SPINCOURT	99.47	2017	99.47	
RICHARD Daniel	DOMBRAS	871.06	2010- 2011- 2017-2013	Refusé	Etude Connue
SCP RUFINMICHEL	DUZEY	44.31	2017	44.31	Insuffisance actif
SILLONS GAEC	Diverses Parcs	0.60	2019	0.60	Toujours au SIERM
WITSENBOER JLN		301.73	2010- 2011-2013	301.73	HOLLANDE
WITSENBOER Wilhemus		44.31	2017	44.31	HOLLANDE
	TOTAL	3 376.13€		963.48€	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président,
François BRELLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry MAZET".

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N° 13 – 7.10 Admission en Non-Valeur – Budget Assainissement Collectif

Le Président présente aux délégués les propositions de la Trésorerie de Verdun en matière d'admissions en non-valeur des produits suivants :

Le Comité après avoir délibéré accepte les admissions en non-valeur suivantes pour un montant de 381.12euros :

Nom Prénom	Commune	Montant en euros	Année(s)	Avis de l'assemblée	Commentaire
COMMUNE DE DAMVILLERS	DAMVILLERS	22.00	2017	Refusé	
DELGADO SOUSA Paulo	SPINCOURT	149.61	2014-2015	149.61	Adresse Inconnue
BOISET André	DAMVILLERS	22.00	2017	22.00	Adresse Inconnue
BRICHAUD Aurélie	BILLY	56.65	2016	56.65	Adresse Inconnue
DELONVILLE Patrick	BILLY	2.28	2017	Refusé	Toujours à cette adresse
GESTION DES PATRIMOINES	BILLY	22.00	2016	22.00	Pour BRUNGRABE Toujours en indivision – maison démolie
GRANDJEAN Jean-Marie	DAMVILLERS	35.71	2017	35.71	Par GRANDJEAN Daniel à Longuyon
REBUSSI Mickael	SPINCOURT	40.15	2017	40.15	Décédé sans renseignements
MARTIN Nicolas	BILLY	55.00	2015-2016	55.00	Vit en Belgique
RICCI Émilie	ROUVROIS	40.98	2015-2014	Refusé	Vit à HERSERANGE
	TOTAL	432.51€		381.12€	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président
François BREILLE

Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET



Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes
Conseil Syndical du 13/12/2022 - Page 1

N° 14 – 7.10 Admission en Non-Valeur – Budget SPANC

Le Président présente aux délégués les propositions de la Trésorerie de Verdun en matière d'admission en non-valeur des produits suivants :

Le Comité après avoir délibéré accepte les admissions en non-valeur suivantes :

Nom Prénom	Commune	Montant en euros	Année(s)	Avis de l'assemblée	Commentaire
ERNEST Éric	ECUREY	22.30	2013-2014	22.30	Maison vendue
ERNOUX Norbert	REVILLE	126.70	2010-2016-2017	Refusé	Nouvelle adresse retrouvée
FERY Stéphane	ECUREY	43.40	2013-2014	43.40	Maison vendue
HAAS Pascal	NOUILLONPONT	21.10	2009	21.10	Nouvelle adresse retrouvée
HUKE Karl	VAUDONCOURT	176.00	2015	Refusé	Bien existant
MINKHORST Sonja	BRANDEVILLE	44.00	2014-2015	44.00	Maison vendue
RICHARD Daniel	DOMBRAS	27.20	2009-2011	Refusé	Étude connue
ROBERT Jean Philippe	DAMVILLERS	21.40	2014	21.40	Réside en Belgique
SCHMITT Suzanne	ST PIERREVILLERS	22.00	2014	22.00	Etude connue
WILLEMEIN Pascal	BRANDEVILLE	22.00	2015	Refusé	Réside toujours à cette adresse
	TOTAL	526.10€		174.20€	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président
François BREILLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délibération CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°15- 1.5 DEROGATION POUR LA PUBLICATION DES ACTES

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Président rappelle au conseil syndical que les actes pris par le Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes (délibérations, décisions et arrêtés...) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les collectivités peuvent bénéficier cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la collectivité :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil syndical. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie d'affichage dès cette date, avec un effet rétroactif.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du Syndicat des Eaux de la Région afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les abonnés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le Président propose au conseil Syndical de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Une Publicité par affichage au siège du Syndicat des Eaux ;

Le Comité, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

Pour Copie conforme,

Le Président
François BRELLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10-Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10-Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N° 16 – 9.1 CONVENTION AVEC LA CODECOM DE MONTMEDY POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION DE JUVIGNY SUR LOISON

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes de Montmédy nous a sollicitée dans le but d'établir une convention de partenariat pour l'entretien et le suivi d'une de leur station d'épuration : celle de JUVIGNY SUR LOISON.

Monsieur le Président précise qu'une rencontre a eu lieu le 30 juin 2022 avec la Communauté de Commune de Montmédy, en présence du Président, M. DUMONT Eric, et de la Responsable Environnement, afin de discuter des missions attendues par notre service pour pérenniser les ouvrages d'Assainissement collectif de la commune de JUVIGNY SUR LOISON.

Le Président propose d'établir une convention avec la communauté de Commune de Montmédy, qui définit les tâches à effectuer, le temps passé, le coût horaire de l'agent, le mode de règlement etc.

Le Comité, après en avoir délibéré

- Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président
François BREUIL



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 13 Décembre 2022**

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique

N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 17 – 9.1 CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT ET LA COMMUNE DE BILLY
POUR UNE MISE A DISPOSITION D'UN POINT ELECTRIQUE POUR INSTALLATION
D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE**

Le Président fait part de la demande de la commune de Billy Sous Mangiennes en date du 14 novembre 2022, qui souhaite installer un système de vidéo protection au niveau de leur point tri. Ayant un poste de relevage rue du pont desservi en électricité, la commune sollicite le syndicat pour un raccordement à celui-ci, avec contrepartie financière.

La consommation électrique de ladite caméra est annoncée à 25watts/h.

Le Président précise qu'une convention de partenariat doit être rédigée entre la commune de Billy sous Mangiennes et le Syndicat. Le Président fait lecture de la convention.

Le Président propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

Le Président
François BREILLE



Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,

A handwritten signature of Thierry MAZET in blue ink.

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique
- N°18 – 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

N°18-4.1 DELIBERATION CDG55 POUR « LE COMPTE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES »

Le Président fait lecture du courrier de la CARSAT, repris par le centre de gestion de la Meuse, alertant les collectivités face à l'obligation légale en date du 1^{er} décembre 2022, quant à l'adhésion à la notification dématérialisée du taux de cotisation AT/MP (Accident de travail et Maladies Professionnelles).

Chaque collectivité doit donc ouvrir un compte AT/MP sur net-entreprises.

Le Comité après avoir délibéré accepte à l'unanimité,

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry MAZET".

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023

N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023

N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023

N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions

N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023

N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023

N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023

N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST

N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023

N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023

N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023

N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023

N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023

N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023

N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes

N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison

N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le point tri de par notre installation électrique

N°18 - 4.1Délégation CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles

N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers

N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent

N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique

- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémie, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 19 – 7.5 – DEPOT DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES- SECURISATION
EAU POTABLE DE REVILLE ET PEUVILLERS**

Le Président présente le projet de sécurisation en eau des communes de Réville et Peuvillers. Actuellement, ces deux communes sont alimentées en eau par la source de Brandeville. Le Syndicat achète de l'eau auprès de cette collectivité tous les ans.

Afin de sécuriser notre réseau, d'assurer la qualité et la quantité en eau potable, l'étude prévoit la création d'un poste de surpression à la sortie du village de Damvillers pour envoyer sur ces deux communes. Il y a un linéaire de 2 km de réseau à créer, ainsi que cette station de surpression. Une première étude a été réalisée par le bureau d'Etudes SAFEGE qui prévoit une enveloppe de 455 000€ HT. Il sera nécessaire de le réactualiser.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, valide le projet, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhin Meuse ainsi que le Département de la Meuse et autorise le Président à signer à tous les documents s'y référant

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président
François BRELLÉ**



**Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché
le compte rendu de cette séance à
la porte du Syndicat le 13/12/2022
et transmis au contrôle de légalité
le 13/12/2022

Nombre
de Membres en exercice : 58
de présents : 31
de votants : 31

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 13 Décembre 2022

Date de convocation : Le six décembre deux mille vingt deux
L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente minutes, Le Comité Syndical
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 – 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP EAU 2023
- N°2 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP AC 2023
- N°3 - 7.1-Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant BP SPANC 2023
- N°4 - 7.1-Autorisation de mandatement des provisions
- N°5 - 7.1-Tarifs des prestations EAU 2023
- N°6 - 7.1-Tarifs des prestations AC 2023
- N°7 - 7.1-Tarifs des prestations SPANC 2023
- N°8 - 7.1-Décision Modificative ICNE AST
- N°9 - 7.10-Annulation de factures EAU 2023
- N°10 - 7.10-Annulation de factures AC 2023
- N°11 - 7.10-Annulation de factures SPANC 2023
- N°12 - 7.10- Admission en non-valeur EAU 2023
- N°13 - 7.10- Admission en non-valeur AC 2023
- N°14 - 7.10- Admission en non-valeur SPANC 2023
- N°15 - 1.5-Dérogation pour la publication des actes
- N°16 - 9.1-Convention avec la codecom de Montmédy pour l'entretien de la step de Juvigny sur Loison
- N°17 - 9.1-Convention commune de Billy et Syndicat pour mise en place d'une caméra de surveillance sur le
point tri de par notre installation électrique
- N°18 - 4.1Délibération CDG 55 pour « le compte accidents du travail et maladies professionnelles
- N°19 - 7.5- Demande de subventions pour sécurisation de l'alimentation en eau de Réville et Peuvillers
- N°20 - 7.5- Demande de subventions pour travaux de déconnexion des fosses septiques à St Laurent
- N°21 – Acquisition d'un véhicule de remplacement pour le service technique
- Affaires diverses

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, SAMPTON Michel, COMMANDEOUX Gilbert, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, HENRY Brigitte, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, DUCHET Benoit, BRELLE François, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LE FRANCOIS Bertrand, KIRCHER Hubert, PERGENT Christian, TRINOLI Massimo.

Membre(s) excusé(s): BECK Christian, LAMBERT Fannie, POESY Claude, GOBERT Dominique, REMY Jean-Paul, FOSTIER Sylvie, PERIGNON Alain, THIRY Jérémy, DUCHET James, BELKESSA Nora.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 20 – 4.1 – DEPOT DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES- DECONNEXIONS
FOSSES SEPTIQUES A ST LAURENT SUR OTHAIN**

Le Président rappelle la fin des travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif et la volonté de mutualiser les travaux de déconnexions des fosses septiques.

Pour rappel, les abonnés de Saint Laurent ont deux années à compter de la mise en service de la station pour effectuer la déconnexion et le raccordement au réseau public d'assainissement collectif.

C'est en ce sens que le syndicat propose de passer un marché public pour s'occuper de la partie privée du branchement et obtenir une aide subventionnable auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

L'objectif étant d'avoir le maximum de charge organique pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. Tout en diminuant au maximum le montant à la charge des abonnés.

Le planning étant le suivant :

- Finalisation du DCE -> 15/01/2023 ;
- Lancement de la consultation des entreprises -> 30/01/2023 jusqu'au 06/03/2023 ;
- Analyse des offres et notification des entreprises -> 31/03/2023 ;
- Préparation de chantier (visite des particuliers et établissement des devis) -> Avril et Mai 2023 ;
- Démarrage des travaux -> juin 2023 ;
- Durée prévisionnelle des travaux avec 2 lots et 1 équipe : 7 mois -> décembre 2023.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, valide le projet, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhin Meuse et autorise le Président à signer à tous les documents s'y référant

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président
François BRELLE**



**Le secrétaire de séance,
Thierry MAZET,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "T. MAZET".